

L'esc-à-lire



Numéro 2 – Octobre 2026

Déjà quelques semaines se sont écoulées depuis la rentrée scolaire et la routine est maintenant bien établie pour tous.

Activités à venir

28 septembre au 2 octobre

Semaine pour l'école publique

28 septembre au 13 octobre

Vente de chandails au logo de l'école

30 septembre

Déclaration de la clientèle (il est important que votre enfant soit présent à l'école)

1er Conseil d'établissement 18 h 30

2 octobre

Première communication pour les élèves du préscolaire

Journée de l'Escabelle - Disco silencieuse - Coiffures farfelues

5 octobre

Journée pédagogique. *Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits.*

9 octobre

Première communication pour les élèves du primaire

12 octobre

Congé de l'Action de grâce. *Le service de garde est fermé.*

15 et 16 octobre

Photographie scolaire

[Horaire et fond photo individuelle \(choisi par les parents membres du CÉ\)](#)

Journée de l'Escabelle

Pour l'occasion, nous joindrons l'utile à l'agréable en proposant une journée festive et colorée à nos élèves!

Nous invitons tous les élèves à :

- Afficher une coiffure farfelue et originale;
- Revêtir les couleurs de l'Escabelle, soit le vert, le bleu et le mauve.

Cette activité sera une belle occasion de démontrer notre sentiment d'appartenance à l'école tout en nous amusant ensemble.

Vente de chandails au logo de l'école de l'Escabelle

En ce début d'année 26-27, nous vous offrons l'opportunité de commander des chandails et /ou casquette au logo de l'Escabelle. Vous trouverez sur le site différents types de chandails offerts en 4 couleurs. Tous les chandails auront au cœur le logo de l'école tel qu'illustré sur le site de vente. Pour les casquettes, il y aura aussi le choix de 4 couleurs avec le logo de l'école au centre.

Pour commander, vous devez passer par le site directement.

****IMPORTANT :** Bien lire les informations sur la page de commande, notamment pour les grandeurs et les informations à inscrire pour la livraison à l'école.

<https://influencesport.ca/collection-de-lescabelle/>

La vente se déroulera du 28 septembre au 13 octobre inclusivement. Les commandes seront livrées à l'école dans la semaine du 4 novembre au nom de votre enfant.

Nous aurons des échantillons des différents types de chandails pour essayer les grandeurs au secrétariat du pavillon A. La casquette est ajustable mais vous pourrez aussi venir l'essayer.

Il est possible de passer aux moments suivants :

- Mardi 29 septembre de 15h à 16h30
- Jeudi 1er octobre de 11h00 à midi
- Jeudi 8 octobre de 15h30 à 16h30

Pour toutes questions, veuillez écrire au secrétariat de votre pavillon au :

Pavillon A : ecole.escabelle-pav-a@cssc.gouv.qc.ca

Pavillons B et C : ecole.escabelle-pav-c@cssc.gouv.qc.ca

Récupération de contenants consignés

Nous récupérons maintenant les contenants consignés. Il vous est possible de venir déposer vos contenants consignés dans le hall du service de garde selon les heures d'ouverture.

Merci de votre générosité!

Importance du petit déjeuner

Nous désirons porter à votre attention, l'importance que votre enfant ait déjeuné avant son arrivée à l'école. Nous remarquons depuis le début de l'année que plusieurs enfants mangent pendant les heures de jeux extérieurs au service de garde avant le début des classes.

Merci de votre collaboration.

Mécano Réglo

Saviez-vous que pour une 4e année consécutive , l'école de l'Escabelle utilise l'outil de résolution de conflits **Mécano Réglo** autant en classe qu'au service de garde et aux récréations? Vous pouvez télécharger le code QR ou même l'imprimer pour la maison à partir du mur virtuel Mécano Réglo. Voici le code QR pour y accéder qui



se retrouve également dans l'agenda de votre enfant. Le défi du mois est de faire connaissance avec les adultes sur la cour et d'apprendre à demander de l'aide lorsque nécessaire. Nouveau ! Une zone de jeux animés fait désormais partie de notre cour d'école. Du plaisir à découvrir!

Rappel - Retards

Si votre enfant est en retard (élèves du pavillon A), nous vous rappelons qu'il doit se présenter à la porte principale de l'école, porte #1 et non à la porte #3.

Voyage - Absences

Nous savons que certaines familles désirent voyager avec leurs enfants pendant la période scolaire. Nous tenons toutefois à porter à votre attention l'importance de la fréquentation scolaire, et ce, tout au long de l'année. Si vous prenez la décision de voyager, sachez que l'enseignant de votre enfant n'est pas tenu de lui fournir des travaux. Seul le plan de travail (devoirs et leçons) se doit de vous être acheminé. Nous recevons plusieurs demandes en ce sens et cela rend la situation plus difficile à gérer pour le personnel.

Merci de votre compréhension!

ABSENCES PROLONGÉES ET/OU RÉPÉTÉES

Tout enfant doit fréquenter l'école du premier jour jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire

(article 18 de la loi sur l'instruction publique).

Tout enfant doit fréquenter l'école de façon assidue; il revient aux parents de cet enfant d'en prendre la responsabilité.

Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire *(article 17 de la loi sur l'instruction publique)*. La responsabilité de la direction est de s'assurer que les élèves fréquentent assidûment l'école *(article 18 de la loi sur l'instruction publique)*.

En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève, la direction de l'école contacte les parents de l'élève afin de remédier à la situation; une absence prolongée motivée doit être en relation avec une situation jugée sérieuse : par exemple, la maladie, la mortalité dans la famille, etc.

Lorsque l'intervention de la direction de l'école n'a pas permis de remédier à la situation, la direction de l'école se doit de faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé, par écrit, les parents de l'élève (*article 18 de la loi sur l'instruction publique*).

ENFANTS MALADES

Tous les élèves présents à l'école doivent sortir dehors pendant la récréation. Les enfants malades qui se sont rendus à l'école sont reconnus aptes à aller à l'extérieur. Dans quelques rares cas (billet médical), un élève peut être exempté par la direction.

Assemblée générale des parents

Le 3 septembre dernier avait lieu l'assemblée générale des parents pour élire vos représentants au conseil d'établissement de l'école.

Voici donc la composition du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027:

Membres-parents :

Mesdames Cathy Chenard, Myriam Grimard, Mélissa Lavoie-Nadeau, Carine Martineau et Oxana Vicol ainsi que Monsieur Fabrice Falcao

Membres du personnel de l'école :

Mesdames Marie-Pierre Boucher, Chantal Duchesne, Alexandra Grégoire, Kathleen Michaud, Johanne Simpson et Marie-Michèle Roux ainsi que Messieurs Frédéric Bolduc et Brian Sweeney.

SÉCURITÉ - SÉCURITÉ - SÉCURITÉ

Sécurité des élèves

Nous sollicitons votre bonne collaboration afin d'assurer le maximum de sécurité à nos élèves. Nous en faisons notre priorité et comptons sur la vigilance de tous lors des allées et venues aux abords de l'école.

À cet effet, nous tenons à vous rappeler les règles suivantes :

Piétons :

Il y a une traverse pour piétons au coin de la rue Marie-Lucie. Nous insistons fortement pour que tous les élèves qui voyagent à pied et qui traversent la rue du Curé-Lacroix empruntent cette traverse. Cette consigne s'applique aussi pour les élèves qui quittent en voiture avec leurs parents. Pour la sécurité de votre enfant, rappelez-lui de traverser à la traverse piétonnière.

Automobiles :

Pour le service de garde, certains conducteurs stationnent leur véhicule dans le sens contraire de la circulation, devant l'école; cela crée des situations où la sécurité des élèves et des autres automobilistes est compromise. Nous vous suggérons d'utiliser les rues avoisinantes. **Les enfants sont petits, il faut donc penser pour eux!**

[Sécurité sur la cour/Présence de certains parents sur la cour](#)

Tous les intervenants sur la cour de l'école portent un dossard « jaune fluo » afin d'être facilement identifiés par les élèves. **Nous demandons donc à tous les parents de demeurer à l'extérieur de la cour** d'autant plus que notre cour possède plusieurs issues et que cela exige une plus grande surveillance. Ceci facilite notre travail, sécurise les élèves et ils comprennent que seuls les adultes ayant un dossard « jaune fluo » sont autorisés à intervenir.

En vous remerciant de nous aider à sécuriser notre cour d'école, nous comptons sur votre habituelle collaboration.

[Heures de surveillance sur la cour](#)

Par souci de sécurité, nous désirons vous rappeler les heures d'accueil de l'école auxquelles une surveillance est assurée lorsque votre enfant ne fréquente pas le service de garde. Il est très important d'être ponctuel et d'éviter les retards.

- **Surveillance du matin : 8 h**
- **Surveillance de l'après-midi : 12 h 45**

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, vous ne pouvez le déposer sur la cour d'école avant ces heures sans quoi, nous ne pouvons garantir sa sécurité.